

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU

12 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le douze janvier à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Sauvillers-Mongival sous la présidence de Monsieur PELTIEZ Gilles, Maire.

**Etaient Présents** : Mr PELTIEZ Gilles, Mr WABLE Vincent. Mme LANGEVIN Michèle, Mr BACHELLEZ Francis, Mme FRENOY Christiane, Mr PELTIEZ Christophe, Mr ROGER Nicolas Mr FAVRESSE Sylvain, Mr VATIN Dominique, Mr PINARD Jean-Michel

**Excusés** : Mr SOYEZ David (pouvoir à Mr ROGER),

## **Étude de travaux pour accès D.E.T.R.**

Le maire propose aux membres du conseil de prévoir le remplacement des fenêtres de l'école. Ce projet entre dans le cadre des travaux subventionnables par la D.E.T.R à hauteur de 30 %.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte de monter un dossier de demande de subvention pour l'école dans le cadre de travaux d'aménagement, de mise aux normes de sécurité et d'économie d'énergie.

## **Étude de ruissellement intercommunale**

Le maire présente aux membres du conseil les conclusions de l'étude sur le ruissellement/ érosion des bassins versants de Mailly Raineval et Ainval et en réponse aux questions posées ,

Question 1: Votre conseil municipal pense-t-il que les travaux préconisés pour lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols, à l'origine de risques avérés pour les populations et d'un appauvrissement des terres agricoles, doivent être mis en œuvre ?

Le conseil s'oppose, il prétend que les agriculteurs et les propriétaires terriens ont favorisé l'érosion à la suite des remembrements qui ont facilité la culture intensive, la suppression des talus, des haies, des chemins, etc... Nous en voyons le résultat. Après la catastrophe de Mailly Raineval, le conseil s'indigne qu'il n'y ait toujours rien eu de fait sur les endroits stratégiques depuis 4 ans.

Question 2 : Votre conseil municipal accepte-t-il que le financement résiduel de 20 % du coût se répartissent en 10% pour la CC du Val de Noye, à des fins de solidarité intercommunale, et de 10 % par les communes situées sur les bassins versants correspondants ?

Bien que la commune de Sauvillers-Mongival ne soit pas impliquée dans le financement des travaux dans le scénario n°1, elle y est indirectement concernée dans les 10 % de la part intercommunale et donne son désaccord à l'unanimité pour ce financement en prétendant que nous sommes une communauté et que toutes les communes doivent contribuer.

## **Prévision d'entretien de la commune**

devant le 10 rue de Moreuil – revoir le caniveau toujours plein de boue

Rue Raoul Barbier : mise en place de bateau

Aménagement derrière le préau pour les enfants de l'école.

Remplacement du grillage à la mare par du grillage rigide.

Faire le plâtre à l'église

Prévoir le remplacement des panneaux d'affichage électoraux

Eclairage en mairie : voir pour mettre en place un minuteur.

## **Prévisions festivités communales**

Pâques : le samedi 04 avril – chasse aux oeufs

Fête communal le 13 et 14 juin avec réderie le samedi 13 juin

14 juillet repas

Noël : date à définir suivant les disponibilités de l'animation. Pas de changement dans l'organisation

## **Compte rendu « voisins vigilants »**

Mr Wable présente le principe. Le conseil suite à la réunion publique qui s'est tenue en décembre décide d'établir un questionnaire aux habitants afin de savoir si la tendance est favorable ou pas

**Question diverse** : Réponse a été donnée à Mr BACHELLEZ qu'il n'y aura pas de boîte de chocolat distribuée cette année.